

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - FERMEN Claudine - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon, Adjoints

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston - PILNIAK Alain - KAPOUN Jean-Jacques – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD Perrine Conseillers

Absents ayant donné procuration

Monsieur DEFAUQUET Géraud à Madame Maryline LUCAS
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne

Absents :

Madame MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LUCAS Maryline, Maire de la Commune de Guesnain,

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Avant d'avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250411-D6DU11042025-DE

SLOW

- Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Madame LUCAS Maryline a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 11 avril 2025.

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Chantal DELCAMBRE

Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous-Préfecture de DOUAI le 18/04/2025 et publication le 18/04/2025

Le Maire,

Maryline LUCAS,

